

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 OCTOBRE 2015 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

80 B

Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Nomme Monsieur Joachim LEBIED en tant que secrétaire de séance.

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ

Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Deuxième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique

Monsieur HÉLÈNE, Cinquième Adjoint délégué aux Finances

Madame LEMARIÉ, Huitième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation

Par délibération en date du 16 avril 2014, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),



- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code sans condition (alinéa 15).

Dans le cadre de cette délégation, **cinq décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2015.

DECISION N° 1 DU 10 SEPTEMBRE 2015 Exécutoire le 10 septembre 2015

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Acquisition d'une parcelle bâtie cadastrée section AV N° 489 située 57 avenue de la République, appartenant aux consorts DELAGE, par mise en œuvre du droit de préemption urbain pour la somme de 165 000,00 €, auxquels s'ajoutent 10 000,00 € de commission, conforme à l'avis de France Domaine.

DECISION N° 2 DU 8 SEPTEMBRE 2015 Exécutoire le 22 septembre 2015

VIE CULTURELLE

Organisation d'un concert de fin de résidence intitulé « Jekyll Wood » Fixation du tarif

Tarif unique de 5,00 € pour le concert organisé à l'ESCALE le jeudi 15 octobre 2015 à 21 h 00.

DECISION N° 3 DU 21 SEPTEMBRE 2015 Exécutoire le 22 septembre 2015

VIE CULTURELLE

Organisation de spectacles Fixation des tarifs 2015-2016

	TARIF A	TARIF B	TARIF C	TARIF D
Tarif Plein	26 €	18 €	13 €	10€
Tarif réduit 1	22 €	16 €	11 €	8€
Tarif abonnement	18 €	14 €	9€	7€
Tarif Passeport Culturel étudiant	13 €	9€	7 €	5€
Tarif réduit 2 (- 12 ans)	10€	7€	5€	3 €

La classification des Tarifs A,B,C et D est liée au prix de cession du spectacle

Tarif réduit 1: jeunes de 13 à 18 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et de l'ASPA, aux groupes d'au moins 10 personnes, aux adhérents des comités d'entreprises, aux titulaires de la carte famille nombreuse.

Tarif abonnement : personne ayant choisi un minimum de 5 spectacles

Tarif PCE (Passeport Culturel Etudiant) : partenariat avec l'université François Rabelais

Tarif réduit 2 : enfants jusqu'à 12 ans



Les spectacles sont les suivants :

Dimanche 27 septembre

Causerie musicale sur Béranger, "Portrait d'un isolent romantique" 17h – salons Ronsard - Tarifs D

Mardi 10 novembre

"Le choix des âmes- Verdun 1916" de la Tite Compagnie

20h - l'Escale - Tarifs C

Vendredi 13 novembre

Un fil à la patte de Georges Feydeau par la compagnie Viva d'1h40

20h30 - L'Escale -Tarifs B

Dimanche 15 novembre

Causerie musicale « Car tel est notre (bon) plaisir. François 1er et sa cour dans l'imaginaire des compositeurs du XIXème siècle » (1840-1940) - Tarifs D

Dimanche 29 novembre

Concert récital « Musique et Poésie » avec le concours de Diane Andersen, Nadine Delsaux, piano 4 mains et Thérèse Etienne, récitante - Tarifs D

Mercredi 20 janvier

"Le titre est dans le coffre" - Un Vaudeville passé à la moulinette du clown

Conçu et mis en scène par Fred Robbe -15h – L'Escale - Tarifs C

Dimanche 24 janvier

"Une folie" comédie en quatre actes de Sacha Guitry avec Olivier Lejeune, Lola Dewaere, Odile Cohen, Steve Suissa et Marianne Giraud. Mise en scène par Francis Huster – Tarifs A

Dimanche 31 janvier

Concert « Violon Solo » par les Folies Françoises -16h – salons Ronsard - Tarifs D

Dimanche 28 février

Théâtre musical « Je lui dirai des je t'aime » - 16h - l'Escale - Tarifs C

Vendredi 4 mars

« Le Cancre » écrit et mis en scène par Michel Galabru et Eric Reynaud-Fourton avec Michel Galabru - 20h30 – l'Escale - Tarifs A

Vendredi 22 et samedi 23 avril

Eurythmique - Toumback' Group

1ère partie : Présentation du spectacle créé tout au long de l'année par 4 classes primaires et les enseignants. - 20h30 – l'Escale - Tarifs C

Vendredi 29 avril

Bernard Mabille, humoriste, du théâtre des 2 ânes pour son spectacle "sur mesure"

20h30 - L'Escale - Tarifs B



Mercredi 4 mai

Théâtre « Là où le soleil se lève » création de la Cie Trait pour trait (1h15)

19h - l'Escale - Tarifs D

DECISION N° 4 DU 28 SEPTEMBRE 2015

Exécutoire le 2 octobre 2015

VIE CULTURELLE

Organisation d'un spectacle « Sans tuba ni trompettes » avec la participation du chœur d'enfants et des chorales de l'école de musique organisé à l'ESCALE le vendredi 11 décembre 2015 à 20 h 00.

Tarifs:

. 14h30 – séance scolaire : 2,00 € pour les scolaires

. 20h00 - tout public : 8,00 €

gratuit pour les élèves de l'EMM et les moins de 12 ans

DECISION N° 5 DU 28 SEPTEMBRE 2015

Exécutoire le 2 octobre 2015

DIRECTION DE LA JEUNESSE

Sports – Piscine municipale Ernest Watel Fixation du tarif abonnement trimestriel

• Personnes domiciliées à Saint-Cyr-sur-Loire

Pour les moins de 16 ans 15,50 € Pour les plus de 16 ans 27,00 €

Personnes domiciliées hors de Saint-Cyr-sur-Loire

Pour les moins de 16 ans 21,00 € Pour les plus de 16 ans 31,00 €

❖ Budget Principal – Exercice 2015 – Décision Budgétaire Modificative n° 2 – Examen et vote

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 28 VOIX CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS: 04 VOIX (M. FIEVEZ, M. DESHAIES, Mme de CORBIER et son pouvoir Mme PUIFFE)

> Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 2 du budget principal – exercice 2015.

Monsieur HÉLÈNE signale qu'il y a peu d'opérations.



En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 50 119,00 € et les dépenses à 29 705,00 € soit un excédent de 2 138,00 € affecté à l'investissement. Le reste, soit 18 276,00 € est porté en dépenses imprévues.

En investissement, la section s'élève à 118 551,22 €. Il s'agit essentiellement d'écritures d'ordre. On enregistre 1 240,00 € de complément CDDS pour le programme de voirie, 90 000,00 € de remboursement par Tour(s) Plus pour la co-maîtrise d'ouvrage de la rue Henri Bergson, $25\ 173,220\$ € de frais d'études pour le bassin de rétention de la Grosse Borne qui sont passés en investissement. Le résultat de la section s'élève à $-2\ 138,00\$ € et est compensé par l'excédent de la section de fonctionnement.

La commission a également examiné les virements de chapitre à chapitre demandés par les services.

Produits irrécouvrables - Taxes communales et produits communaux - Admission en non-valeur et dettes éteintes

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Admet en non valeur les sommes non recouvrées pour un montant de 2.952,19 €.
- Souscription d'un emprunt de 4 millions d'euros pour les différentes ZAC

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 31 VOIX CONTRE : -- VOIX

ABSTENTION : 01 VOIX (M. VALLÉE)

1) Retient la proposition du Crédit Agricole, précisée ci-dessous,

Montant 4 000 000, 00 €

Date de départ Au plus tard le 1er janvier 2016

Durée totale10 ansIndexEURIBOR 3M

Amortissement Constant ou progressif

PériodicitéTrimestrielleBase de calculExact/360Frais de dossier4 000 €Commission d'engagementNéant

Remboursement anticipé Possible à chaque échéance, sans indemnité de

remboursement anticipé.



Euribor de référence

L'Euribor est calculé par la moyenne, après élimination des valeurs extrêmes, des taux de transaction pratiqués par 57 banques de la zone Euro. L'Euribor de référence est celui publié le deuxième jour ouvré précédant le commencement de chaque période d'intérêts

2) Dit que les montants seront répartis sur chaque budget annexe, chapitre 16 article 1641 comme suit :

-	au budget annexe de la ZAC Bois Ribert, pour	600 000,00 €
-	au budget annexe de la ZAC Charles de Gaulle pour	900 000,00 €
-	au budget annexe de la ZAC Ménardière Lande Pinauderie pour	1 800 000,00 €
-	au budget annexe de la ZAC Croix de Pierre	500 000,00 €
-	au budget annexe de la ZAC La Roujolle	200 000,00 €

❖ Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 14 septembre 2015 et le 5 octobre 2015

Le Conseil Municipal,

- ➤ Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.
- Ressources Humaines Tableau indicatif des emplois du personnel permanent et non permanent Mise à jour au 13 octobre 2015

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➤ Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 13 octobre 2015.
- Sécurité Publique Mise en place du dispositif « voisins vigilants » pour le quartier du Champ Briqué (rue du Champ Briqué et rue du Coudray) Convention

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 28 VOIX

CONTRE : 04 VOIX (M. FIEVEZ, M. DESHAIES, Mme de CORBIER et son pouvoir Mme PUIFFE)

ABSTENTIONS : -- VOIX



- 1) Approuve le dispositif de la mise en place de l'opération « voisins vigilants » dans le quartier du Champ Briqué,
- 2) Adopte les termes de la convention destinée à formaliser cette opération,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint déléqué à la Sécurité Publique à signer cette convention.
- ❖ Intercommunalité Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du lundi 21 septembre 2015

Madame LEMARIÉ signale que figurait, à l'ordre du jour, le bilan de plusieurs conventions publiques d'aménagement. Une convention concernait le site « Cité Mame », lieu ouvert au public qui doit rassembler des idées créatives dans le domaine des arts et du numérique. Par ailleurs figuraient des conventions publiques d'aménagement de parcs d'activités : les Deux-Croix à Fondettes, Pierre et Marie Curie à Tours, la Liodière et les ateliers-relais à Joué-les-Tours, Saint-François à la Riche, une convention relative à l'extension du parc des Pins à Luynes, le Cassantin à Parcay-Meslay, l'éco-quartier à Montconseil, l'Arche d'Oé 2 à Notre Dame d'Oé et le parc d'activités de la Vrillonnerie sud à Chambray-les-Tours.

Dans le domaine du tourisme, elle explique que la ville de Tours dispose de réels atouts sur le marché du tourisme d'affaires : le centre de congrès Vinci, le parc des expositions de Rochepinard ainsi qu'une offre hôtelière diversifiée. Une étude a été confiée à Atout France en 2014 pour une préfiguration d'un bureau des congrès permettant de créer à terme un guichet unique pour les congressistes. Les premières actions envisagées sont de recenser l'offre (lieux de congrès, séminaires, hôtels) et mettre en place un club de tourisme d'affaires pour assurer l'interface avec les professionnels, définir les objectifs de développement pour l'attractivité de la destination « Val de Loire » et représenter la destination auprès des instances nationales et internationales. Une somme de 50 000,00 € a été attribuée pour la préfiguration du bureau des congrès.

Monsieur BRIAND précise que d'ici la fin de l'année Tour(s) Plus aura à se prononcer sur la mutualisation. Des chantiers de travail sont actuellement ouverts sur cette question. Chaque conseil municipal aura à se prononcer avant l'assemblée de Tour(s) Plus qui délibèrera le 16 décembre sur ce sujet.

Madame LEMARIÉ signale par ailleurs l'adoption d'une convention d'occupation temporaire du domaine public du parc des Grandes Brosses à Mettray par la sociéte GADAWI dont l'activité est la conception de parcours aériens dans les arbres. Elle précise que l'occupant s'acquittera d'une redevance annuelle de 2 000,00 € durant les trois premières années (1% du chiffre d'affaires).

Enfin, elle signale que le plan de prévention du bruit dans l'environnement a été adopté.

❖ Comptes rendus des réunions de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité des jeudi 1er et lundi 5 octobre 2015

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

Comptes rendus des réunions du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du jeudi 1er octobre 2015

Monsieur BOIGARD signale simplement que la journée ARTT de la collectivité pour l'année 2016 a été fixée au vendredi 6 mai 2016 (Ascension).



ANIMATION - VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE - CULTURE - COMMUNICATION

Rapporteurs: Madame JABOT, Adjointe déléguée aux Affaires Sociales Monsieur MARTINEAU, Neuvième Adjoint

❖ Programme d'animations culturelles 2016 – Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Régional du Centre Val de Loire dans le cadre de l'application pour 2016 de la convention triennale PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) 2015/2017

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

> Sollicite auprès du Conseil Régional du Centre une aide financière au titre du PACT 2016 pour la programmation suivante :

Spectacles Tout Public

- 20 janvier « Le Titre est dans le Coffre » par le Théâtre du Faune Comédie burlesque
- 24 janvier « Une Folie » avec Olivier Lejeune Comédie de Sacha Guitry
- 31 janvier « Violon Solo » concert-découverte par les Folies Françoises
- 28 février « Je lui dirai des je t'aime » Théâtre musical dans le cadre du cinquantenaire de l'adieu à la scène de Jacques Brel à l'Olympia en 1966
- 4 mars « Le Cancre » avec Michel Galabru
- 22 et 23 avril « Euryhmique Toumback group » création de Stéphane Grosjean avec en première partie un spectacle issu d'un travail de résidence avec les écoles primaires et l'Ecole de Musique
- 29 avril –« De la tête aux pieds » avec Bernard Mabille
- 4 mai : « Là où le soleil se lève » de la Compagnie Trait pour trait
- 23 septembre « Trio Golondrina » » Concert pour ouverture de saison
- 14 octobre « Monsieur de Pourceaugnac » de Molière avec le Théâtre de l'Eventail

Spectacles Jeune Public

- 10 février : La Balle Rouge et Quatuor théâtre d'objets et quatuor
- 29 et 30 mars : « O » de Mer spectacle de marionnettes avec 3 séances scolaires
- 27 avril : « Le petit arbre rouge » de la Compagnie l'Intruse
- 10 novembre : « D'un souffle tu chavires »

Manifestations littéraires

- 25 février : Spectacle « Apostrophes » de la Compagnie Intime
- 13 avril : Arborescence » lecture théâtralisée d'Albums jeunesse
- 2 juin : « Le cercueil de verre » avec Nathalie Leone
- 10 novembre : la Compagnie Teatrala

Résidence d'artistes

- Résidence de création du spectacle « Eurythmique » du Toumback Group du 13 au 14 février, Salle Rabelais, et du 15 au 19 février et du 18 au 23 avril 2016 à l'Escale.



- Résidence de création du spectacle « Là où le soleil se lève » par la Compagnie Trait pour Trait du 1^{er} au 3 février à l'Escale.
- Résidence de création du spectacle « O » de Mer, de la Compagnie L'Arc Electrique, dans les locaux de l'Ecole Anatole France du 22 au 26 février 2016.

Festival

- 26 juin Journée de la marionnette
- Dispositif CLARC (Chéquier culturel à la destination des lycéens et des apprentis) Convention d'affiliation à passer avec la Région Centre Val de Loire pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Région Centre Val de Loire.
- Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 21 septembre 2015

Madame JABOT signale que le thé dansant a eu lieu samedi 10 octobre et qu'il s'est bien passé. Les séniors étaient au nombre de 140. Par ailleurs, les ateliers de cuisine de la banque alimentaire fonctionnent toujours très bien. Elle évoque également la mise en place d'un projet sur l'insertion professionnelle pour les métiers d'aide à la personne en collaboration avec la mission locale, Tours Emploi Service et le conseil départemental. De plus, la soirée paysanne inter-générationnellle au manoir de la Tour aura lieu le 7 novembre en collaboration avec la bibliothèque municipale. Enfin les jeudis cinéma fonctionnent toujours bien. Elle précise que la prochaine séance aura lieu le 22 octobre avec le film « Hôtel Transylvania ». Enfin la prochaine séance de l'université du temps libre aura lieu le 15 octobre 2015. Le sujet portera sur « la santé des femmes sous l'ancien régime ».

Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture -Communication du mercredi 7 octobre 2015

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.



ENSEIGNEMENT - JEUNESSE - SPORT

Rapporteurs: Madame BAILLEREAU, Sixième Adjointe déléguée à l'Enseignement,

Madame GUIRAUD, Septième Adjointe déléquée à la Petite Enfance,

Monsieur MARTINEAU, Neuvième adjoint délégué au Sport.

❖ Mise à disposition des locaux de l'école élémentaire République

A – Convention de mise à disposition au profit de l'association APEJT (Association pour l'Enseignement du Japonais en Touraine)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire République au profit de l'association pour l'enseignement du japonais en Touraine durant l'année scolaire 2015-2016.

B – Convention de mise à disposition au profit de la Compagnie du Bonheur

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire République au profit de l'association « La Compagnie du Bonheur » durant l'année scolaire 2015-2016.
- ❖ Occupation des locaux de l'école Roland Engerand Convention au profit du SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile) Mirabeau

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.
- ❖ Mise en place d'études surveillées dans les écoles Anatole France République Périgourd et Roland Engerand au titre de l'année scolaire 2015-2016 – Convention avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public d'Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'année scolaire 2015-2016,
- 2) Décide d'attribuer une subvention à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public 37 pour contribuer à la réalisation de ce projet et dont les modalités sont définies dans la convention.
- Accueil de loisirs sans hébergement du Moulin Neuf et Unité Loisirs Découverte Demande de remboursement de cas particulier

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > Suit l'avis de la commission et décide d'un remboursement, d'un non remboursement et de 3 non facturation.
- Piscine municipale Ernest Watel Modification du règlement intérieur

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la modification du règlement intérieur,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents s'y rapportant.
- ❖ Sport Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre de l'Euro 2016 (acquisition d'un tunnel et extension du club house)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Sollicite la Fédération Française de Football pour l'attribution d'une subvention au taux de 50 % pour la réalisation d'une extension au club house de football et pour l'acquisition d'un tunnel de liaison terrain/vestiaires,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents s'y rapportant.
- Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement Jeunesse Sport du mercredi 30 septembre 2015

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.



URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE

Rapporteurs: Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'aménagement urbain

Monsieur VRAIN, Conseiller Municipal délégué à l'Environnement

ZAC Ménardière – Lande – Pinauderie

A – Acquisition de la parcelle cadastrée AN n° 29 sise route de Rouziers « pièce de la Lande » appartenant à Monsieur Jean-Claude DUCHESNE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Monsieur Jean-Claude DUCHESNE, la parcelle cadastrée section AN n° 29 (7.434 m²), route de Rouziers, libre de toute occupation,
- 2) Précise que cette acquisition se fait au prix net de 198 284,00 € net TTC,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le ou les notaires du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

B – Participation financière au réseau d'adduction d'eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux – Convention à conclure avec le SIE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord à la conclusion avec le SIE d'une convention pour la participation financière de ce dernier à la réalisation du réseau de distribution d'eau potable inscrit dans le programme de la tranche 1 de la ZAC,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer les conventions correspondantes.
- C Marché de maîtrise d'œuvre Fixation du forfait définitif de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre Avenant avec la SELARL VILLA, liquidateur judiciaire du cabinet ASTEC



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte la passation de l'avenant n°1 pour fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 30 003,42 € HT avec la SELARL VILLA, liquidateur judiciaire de la SARL ASTEC,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer cet avenant et toutes pièces se rapportant à cet avenant.

Acquisitions foncières – ZAC de la Roujolle

A – Acquisition de la parcelle cadastrée AK n° 18, située lieudit la Roujolle appartenant à l'indivision MENARD

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir, auprès de Monique MAKOWIECKI, Jacques MENARD, Jean-Michel et Bernadette AUBRY, la parcelle cadastrée AK n° 18 (428 m²), sise au lieudit la Roujolle, dans la ZAC de la Roujolle, libre d'occupation,
- 2) Précise que cette acquisition se fait au prix net de 9 844,00 €,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec les notaires des vendeurs,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

B – Acquisition des parcelles cadastrées AL n° 16, n° 18 et n° 21 situées lieudit la Roujolle appartenant à Monsieur Jean-Paul AMELOT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir, auprès de Monsieur Jean-Paul AMELOT, les parcelles non bâties cadastrées AL n° 16 (741 m²), n° 18 (4.095 m²) et n° 21 (567 m²), sises lieudit la Roujolle, libres d'occupation,
- 2) Précise que cette acquisition se fait au prix net de 124 269,00 €,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec les notaires des vendeurs,



- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- Autorisation des sols Permis de construire Rue de Périgourd Gymnase Coussan Construction d'une extension Autorisation de dépôt et de signature pour la demande d'autorisation d'urbanisme

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à déposer et signer, au nom de la commune, les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à l'opération énoncée, sur l'unité foncière qui lui appartient.
- Plan d'occupation des sols Plan des servitudes Modification des périmètres de protection au titre des monuments historiques – Lancement de l'enquête publique

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le dossier transmis par M. le Préfet sur la modification des 5 périmètres de protection des monuments historiques,
- 2) Procède à la mise en œuvre, à charge de la commune, de l'enquête publique selon les directives en vigueur,
- 3) Précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et qu'elle fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par les Codes en vigueur.
- Travaux d'éclairage public Demande d'aide financière auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour les travaux d'éclairage public 2014

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicite auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire, l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible pour la réalisation des travaux suivants :



TRAVAUX d'EXTENSION de l'ECLAIRAGE PUBLIC 2014	
LIEUX DES TRAVAUX	H.T
BOUYGUES rue Brocherioux	14 875,00 €
BOUYGUES rue Mailloux	10 227,00 €
BOUYGUES rue Emile Roux	17 528,70 €
BOUYGUES quai des Maisons Blanches	1 495,60 €
BOUYGUES impasse 42 rue de la Haute Vaisprée	9 155,10 €
BOUYGUES rue du Champ Briqué	20 819,60 €
BOUYGUES boulevard Georges Voisin	2 550,30 €
BOUYGUES rue Paul Doumer	3 034,35 €
BOUYGUES rue de la Basse Ravauderie	4 323,20 €
BOUYGUES impasse Béranger	5 524,80 €
BOUYGUES avenue du Président Allendé	10 753,70 €
BOUYGUES rues du Clos Prenier et Lucien Richardeau	9 858,00 €
BOUYGUES rues Lavollée, Mathurin, et Courbet	5 281,00 €
BOUYGUES rue de Périgourd	8 495,30 €
BOUYGUES rue de la Roujolle	5 968,80 €
BOUYGUES rue du Pain Perdu	5 114,40 €
BOUYGUES rond point Meinherzhagen	1 284,00 €
BOUYGUES rue Jean Moulin	1 926,00 €
BOUYGUES rond point Maréchal Lelerc	1 246,70 €
BOUYGUES rue du Louvre	9 284,80 €
BOUYGUES rue Croix Chidaine Moulin de Garot	2 469,20 €
BOUYGUES boulevard Charles de Gaulle	6 864,40 €
BOUYGUES rue Victor Hugo	31 441,00 €
BOUYGUES rue Haute Vaisprée	31 949,20 €
BOUYGUES rue Chanterie	31 754,00 €
BOUYGUES rue Maurice Adrien	763,95 €
TOTAL	253 988,10 €

❖ Pose d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides place Guy Raynaud – Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les travaux d'implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides située place Guy Raynaud,
- 2) Approuve la convention d'occupation du domaine communal établie en faveur du SIEIL avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules communaux,
- 3) Autorise le SIEIL ou son représentant à en assurer la gestion et la maintenance à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes et du système d'exploitation,
- 4) S'engage à payer la part communale des travaux selon les modalités proposées ci-dessus,



- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, Conseiller Municipal Délégué au développement durable, à signer tous documents afférents à ce projet.
- Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du lundi 28 septembre 2015

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

Mutation énergétique des bâtiments communaux – Programmation 2015 – Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

> Sollicite de la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus, une dotation la plus élevée possible au fonds de concours destiné à financer ces travaux, sur la base d'un montant de 46 667,86 € H.T.

Le Maire,

Philippe BRIAND.